

(19)



(11)

EP 4 242 120 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.09.2023 Bulletin 2023/37

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
B65D 5/20 (2006.01) **B65D 5/42** (2006.01)
B65D 85/34 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **23160637.7**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
B65D 5/4204; B65D 5/2066; B65D 5/2076;
B65D 85/34

(22) Date de dépôt: **08.03.2023**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Go'Stick**
84300 Cavailon (FR)

(72) Inventeur: **GODDI, Patrick**
84460 Cheval Blanc (FR)

(74) Mandataire: **Germain Maureau**
12, rue Boileau
69006 Lyon (FR)

(30) Priorité: **08.03.2022 FR 2202031**

(54) **BARQUETTE POUR LE TRANSPORT ET LA PRÉSENTATION DE FRUITS OU LÉGUMES**

(57) Barquette (1) pour le transport et la présentation de fruits ou légumes, obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide, ladite barquette comprenant une paroi de fond (2) munie de côtés prolongés par des parois latérales (3, 4) respectives, lesdites parois latérales étant jointes consécutivement pour former un

pourtour fermé, et comprenant en outre une ou deux languettes (50) rabattables qui prolongent une ou deux parois latérales pour former une paroi ouvrable (5) s'étendant en face de la paroi de fond, dans laquelle la paroi de fond (2) est munie de plusieurs fenêtres (20).

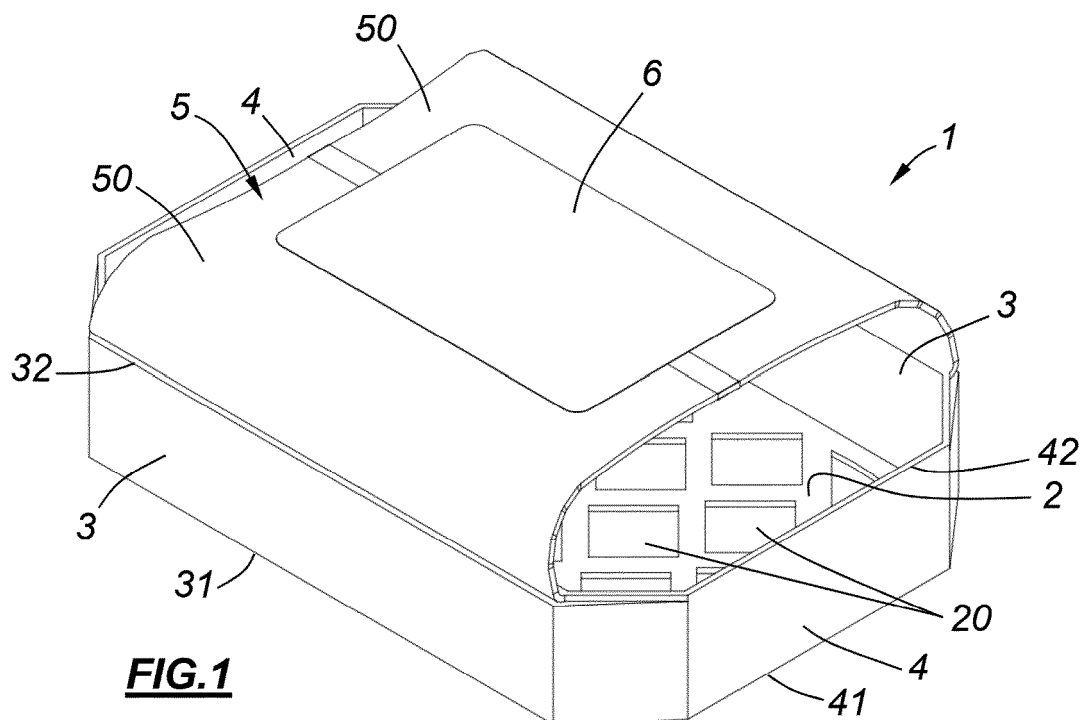


FIG. 1

EP 4 242 120 A1

Description

[Domaine technique]

[0001] L'invention se rapporte à une barquette pour le transport et la présentation de fruits ou légumes, la barquette étant obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide.

[0002] L'invention trouve une application dans le domaine de l'emballage de fruits (comme par exemple des pommes, poires, oranges, etc.) et de légumes, pour un transport et une présentation sur un étal de marché ou de magasin.

[Etat de la technique]

[0003] De manière connue, les fruits et légumes peuvent être présentés et vendus en vrac, et ils peuvent également être présentés et vendus par lots conditionnés dans des barquettes fermées.

[0004] De telles barquettes sont avantageuses pour transporter les fruits et légumes, avec de bonnes conditions de préservation contre les chocs, et également pour exposer les fruits et légumes sur un étal de marché ou de magasin.

[0005] Dans le domaine de la barquette fermée, il est connu, par exemple des documents WO2019/195243, US2968392 et FR2632273, d'avoir une paroi de fond munie de côtés prolongés par des parois latérales respectives, ces parois latérales étant jointes consécutivement pour former un pourtour fermé, et d'avoir en outre une ou deux languettes rabattables qui prolongent une ou deux parois latérales pour former une paroi ouvrable s'étendant en face de la paroi de fond. Ainsi, sur la chaîne d'emballage, les barquettes sont ouvertes, avec la ou les languettes ouvertes, afin de pouvoir disposer les fruits ou légumes à l'intérieur, puis les barquettes sont refermées en fermant la ou les languettes, et ainsi les fruits ou légumes sont emballés ; les barquettes ne seront rouvertes que par le consommateur final.

[0006] Avec ce type de barquette, c'est la paroi ouvrable, formée de la ou des languettes fermée(s), qui est exposée sur le dessus dans l'étal, visible des acheteurs, tandis que la paroi de fond, pleine, forme le dessous de la barquette sur laquelle repose les fruits ou légumes. Il est par ailleurs classique d'employer une étiquette adhésive sur la ou les languettes pour la ou les maintenir fermée(s). Cette étiquette adhésive est classiquement exploitée pour exposer des informations telles que le nom, la marque, le logo, la provenance, les qualités, les vertus et/ou les informations réglementaires du produit.

[0007] Un inconvénient de ce type de barquette est d'avoir une ou deux languettes et une étiquette adhésive qui dissimulent largement les fruits ou légumes, de sorte que le consommateur n'a qu'un léger aperçu des produits contenus dans la barquette.

[0008] L'état de la technique peut également être illustré par les enseignements du document EP2316746 qui

décrit une barquette pour le transport et la présentation de fruits ou légumes, obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide (du carton par exemple), cette barquette comprenant une paroi de fond munie de côtés prolongés par des parois latérales respectives, ces parois latérales étant jointes consécutivement pour former un pourtour fermé, et comprenant en outre une languette rabattable qui prolonge une paroi latérale pour former une paroi ouvrable s'étendant en face de la paroi de fond.

[0009] Comme décrit dans ce document, la paroi de fond est munie de plusieurs fenêtres et la paroi ouvrable (formée de la languette) est également munie de grandes ouvertures pour former une poignée (ou anse) ; ces grandes ouvertures représentant quasiment 50% de la surface de la paroi ouvrable. Cette barquette peut ainsi être présentée avec la poignée sur le dessus (donc avec sa paroi ouvrable sur le dessus) de manière à pouvoir saisir manuellement celle-ci au niveau de la poignée. Bien qu'améliorant la visibilité des fruits ou légumes au travers des grandes ouvertures, cette barquette n'est pas entièrement satisfaisante pour les informations marketing qu'on souhaiterait exposer au client.

[Résumé de l'invention]

[0010] L'invention a pour objet d'offrir une barquette qui présente une surface accrue pour des informations, et en particulier des informations marketing telles que des visuels attractifs, un logo, des dessins aux formes et couleurs adaptées au produit, etc., tout en augmentant la visibilité des fruits ou légumes contenus dans la barquette.

[0011] A cette fin, l'invention propose une barquette pour le transport et la présentation de fruits ou légumes, obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide, une telle barquette comprenant une paroi de fond munie de côtés prolongés par des parois latérales respectives, ces parois latérales étant jointes consécutivement pour former un pourtour fermé, et comprenant en outre une ou deux languettes rabattables qui prolongent une ou deux parois latérales pour former une paroi ouvrable s'étendant en face de la paroi de fond, où la paroi de fond est munie de plusieurs fenêtres, la barquette étant remarquable en ce que la paroi de fond offre une superficie donnée, et la paroi ouvrable offre une superficie qui représente au moins 70 % de la superficie de la paroi de fond.

[0012] Ainsi, l'invention propose de ménager des fenêtres dans la paroi de fond, afin de présenter la barquette sur l'étal à l'envers, autrement dit avec la paroi de fond qui forme le dessus de la barquette (à l'encontre des pratiques courantes qui veulent que ce soit la paroi ouvrable qui forme le dessus de la barquette), ce qui a l'avantage d'offrir une surface accrue pour les informations marketing, tout en laissant visible les fruits ou légumes au travers des fenêtres.

[0013] Par ailleurs, la paroi ouvrable présente une

grande superficie, car supérieure ou égale à 70 % de la superficie de la paroi de fond, ce qui permet un bon maintien des fruits ou légumes une fois que la barquette est à l'envers sur le lieu d'exposition et de vente. Au sens de l'invention, cette superficie de la paroi ouvrable correspond à la superficie de la matière semi-rigide dans la paroi ouvrable, de sorte que la superficie des éventuelles ouvertures qui seraient ménagées dans la paroi ouvrable n'est pas prise en considération dans cette superficie de la paroi ouvrable. Par contre, la superficie de la paroi de fond correspond à la superficie globale, fenêtres incluses. En effet, ce qui compte, c'est la superficie de la matière de la paroi ouvrable projetée sur la superficie globale de la paroi de fond, qui détermine l'étendue de la matière dans la paroi ouvrable qui participe au soutien des fruits ou légumes lorsque la barquette est à l'envers.

[0014] Sur la chaîne d'emballage, il est avantageux d'avoir une barquette ouverte, avec la ou les languettes ouverte(s), et de déposer à l'envers les fruits ou légumes dans la barquette, puis de refermer la barquette, en fermant la ou les languettes (par exemple au moyen d'une étiquette adhésive ou de tout autre moyen de fermeture adapté). Durant le transport, la barquette peut être stockée à l'endroit ou à l'envers, peu importe. Par contre, une fois sur l'égal, la barquette est placée à l'envers (avec la paroi ouvrable mais fermée sur le dessous et avec la paroi de fond sur le dessus) et ainsi les fruits ou légumes sont à l'endroit et visibles par les fenêtres de la paroi de fond.

[0015] De manière avantageuse, la paroi ouvrable ne comprend pas et ne forme pas une anse ou poignée.

[0016] En effet, cette paroi ouvrable n'a pas vocation, selon l'invention, à offrir une anse ou une poignée pour le client, car cette paroi ouvrable est sur le dessous et le client ne la voit pas. Une telle anse ou poignée serait par ailleurs peu compatible, voire incompatible, avec l'utilisation recherchée par l'invention, à savoir la présentation de la barquette à l'envers. En effet, ménager une anse ou poignée dans la paroi ouvrable, nécessiterait de prévoir de grandes ouvertures dans cette paroi ouvrable, par lesquelles les fruits ou légumes risqueraient de s'échapper une fois la barquette à l'envers.

[0017] Dans une réalisation avantageuse, les fenêtres sont dimensionnées et localisées de sorte que les fruits ou légumes, lorsque présents dans la barquette selon un motif de répartition donné, ne peuvent pas passer au travers des fenêtres.

[0018] Ainsi, en fonction des fruits ou légumes et en fonction de leur motif de répartition dans la barquette, les fenêtres sont conformées ou disposées afin d'empêcher leurs passages au travers de ces fenêtres sur la chaîne de montage ou durant le transport (barquette à l'endroit).

[0019] Selon une caractéristique, les fenêtres présentent chacune au moins une dimension, dite dimension minimale, qui est inférieure à un diamètre des fruits ou légumes.

[0020] Selon une autre caractéristique, la dimension

minimale des fenêtres est inférieure ou égale à 8 centimètres, et par exemple inférieure ou égale à 5 centimètres.

[0021] Une telle taille pour les fenêtres est avantageuse pour pouvoir exposer clairement les fruits ou légumes sur l'égal (barquette à l'envers), tout en empêchant leurs passages au travers de ces fenêtres sur la chaîne de montage ou durant le transport (barquette à l'endroit).

[0022] Selon une première possibilité, les plusieurs fenêtres procurent une structure grillagée à la paroi de fond.

[0023] Selon une seconde possibilité, le motif de répartition des fruits ou légumes présente au moins deux rangées et au moins deux colonnes, et les fenêtres sont positionnées entre deux rangées et/ou entre deux colonnes.

[0024] Ainsi, en positionnant les fenêtres entre deux rangées et/ou entre deux colonnes de fruits ou légumes, celles-ci vont s'étendre à cheval entre deux fruits ou légumes, voire entre quatre fruits ou légumes, évitant ainsi à ces derniers de pouvoir passer au travers de ces fenêtres.

[0025] Selon une autre possibilité, la paroi de fond offre une superficie donnée, et les fenêtres définissent ensemble une superficie ouverte qui représente entre 25 et 60 % de la superficie de la paroi de fond.

[0026] Selon une autre possibilité, la languette ou les deux languettes est fermée ou sont fermées au moyen d'une étiquette adhésive.

[0027] Un avantage à cette étiquette adhésive est que, une fois la barquette à l'envers, les informations obligatoires (indication d'origine, poids, prix, nature du produit, etc.) peuvent être présentes sur cette étiquette adhésive, donc sous la barquette qui est à l'envers, tandis que les informations marketing (logo, slogan, marque, etc.) sont sur la paroi de fond et donc visibles pour le consommateur.

[0028] Selon une autre possibilité, la languette ou les deux languettes est fermée ou sont fermées par collage, agrafage, poinçonnage, ou par emboîtement entre des pattes et des fentes.

[0029] Dans une réalisation particulière, laquelle la languette ou les deux languettes est pleine ou sont pleines.

[0030] En variante, la languette ou chacune des deux languettes présente une ouverture.

[0031] Dans ce cas, la superficie de la paroi ouvrable correspond à la superficie globale de la paroi ouvrable à laquelle sont soustraites les superficies de ces ouvertures.

[0032] Dans un mode de réalisation particulier, la superficie de la paroi de fond représente au moins 80 % de la superficie de la paroi de fond.

[0033] Autrement dit, la superficie de la paroi ouvrable (ou de la ou des languettes) correspond à au moins 80 % de la superficie de la paroi de fond ; afin que cette paroi ouvrable, lorsque la barquette est à l'envers, offre une superficie de sa matière semi-rigide qui est accrue

pour soutenir les fruits ou légumes.

[0034] L'invention se rapporte également à une utilisation d'une barquette conforme à l'invention, pour le transport et la présentation de fruits ou légumes, dans laquelle les plusieurs fenêtres de la paroi de fond sont dimensionnées et localisées de sorte que les fruits ou légumes présents dans la barquette selon un motif de répartition donné, ne peuvent pas passer au travers des fenêtres, et dans laquelle la barquette est exposée sur un lieu d'exposition et de vente à l'envers avec la paroi de fond sur le dessus pour rendre visible les fruits ou légumes au travers des fenêtres.

[0035] Selon une réalisation, les fenêtres présentent chacune au moins une dimension, dite dimension minimale, qui est inférieure à un diamètre des fruits ou légumes présents dans la barquette.

[0036] Selon une autre réalisation, le motif de répartition des fruits ou légumes présente au moins deux rangées et au moins deux colonnes, et les fenêtres sont positionnées entre deux rangées et/ou entre deux colonnes.

[Brève description des figures]

[0037] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée ci-après, de plusieurs exemples de mise en oeuvre non limitatifs, faite en référence aux figures annexées dans lesquelles :

[Fig 1] est une vue schématique en perspective d'une première barquette selon l'invention, vue du côté de sa paroi ouvrable, autrement dit dans une présentation « à l'endroit » ;

[Fig 2] est une vue schématique en perspective de la première barquette, vue du côté de sa paroi de fond, autrement dit dans une présentation « à l'envers » ;

[Fig 3] est une vue schématique en perspective de la première barquette, vue du côté de sa paroi de fond (présentation « à l'envers ») et avec la présence de fruits ou légumes à l'intérieur de la première barquette ;

[Fig 4] est une vue schématique de côté (côté largeur) de la première barquette, avec la présence de fruits ou légumes ;

[Fig 5] est une autre vue schématique de côté (côté longueur) de la première barquette, avec la présence de fruits ou légumes ;

[Fig 6] est une vue schématique d'une seconde barquette selon l'invention, vue de face du côté de sa paroi ouvrable, autrement dit dans une présentation « à l'endroit » ;

[Fig 7] est une autre vue schématique de la seconde barquette, vue de dos du côté de sa paroi de fond, autrement dit dans une présentation « à l'envers » ;

[Fig 8] est une vue schématique de côté (côté longueur) de la seconde barquette, avec la présence

de fruits ou légumes ;

[Fig 9] est une vue schématique en perspective d'une troisième barquette selon l'invention, vue du côté de sa paroi de fond (présentation « à l'envers ») et avec la présence de fruits ou légumes à l'intérieur de la troisième barquette ; et

[Fig 10] est une vue schématique en perspective d'une quatrième barquette selon l'invention, vue du côté de sa paroi de fond (présentation « à l'envers ») et avec la présence de fruits ou légumes à l'intérieur de la quatrième barquette.

[Description détaillée d'exemples de réalisation de l'invention]

[0038] Les Figures 1 à 5 se rapportent à une première barquette 1 conforme à l'invention, les Figures 5 à 8 se rapportent à une seconde barquette 10 conforme à l'invention, la Figure 9 se rapporte à une troisième barquette 100 selon l'invention et la Figure 10 se rapporte à une quatrième barquette 101 selon l'invention. Pour la suite de la description, les mêmes références numériques seront employées pour les éléments structurels ou fonctionnels qui sont identiques ou similaires dans les quatre barquettes 1, 10, 100, 101.

[0039] La barquette 1, 10, 100, 101 est obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide, comme par exemple du carton, dans lequel sont prévues des lignes de pliage transversales et longitudinales destinées à définir des parois 2, 3, 4, 5 ; une telle barquette 1, 10 étant prévue pour le transport et la présentation de fruits ou légumes 9. Ces fruits ou légumes 9 sont réparties à l'intérieur de la barquette selon un motif de répartition qui présente au moins deux rangées et au moins deux colonnes. Autrement dit, les fruits ou légumes 9 sont réparties sur au moins deux rangées et au moins deux colonnes. Dans les exemples illustrés, il y a deux rangées de trois fruits ou légumes 9, et donc deux rangées et trois colonnes.

[0040] Plus précisément, la barquette 1, 10, 100, 101 comprend une paroi de fond 2 munie de côtés 21, et dans laquelle sont ménagées des fenêtres 20. Cette paroi de fond 2 peut avoir une forme générale rectangulaire avec quatre côtés, éventuellement biseautée au niveau de ses quatre coins. Les fenêtres 20 peuvent être de formes diverses, comme par exemple polygonale, circulaire, ovales, ou des formes plus complexes, comme par exemple et à titre non limitatif en forme de profil d'un fruit ou légume (comme c'est le cas sur la Figure 9 avec un profil de pomme) ou en forme de coeur (comme dans l'exemple de la Figure 10). Les fenêtres 20 présentent des dimensions qui sont inférieures ou égales à 5 centimètres, et par exemple inférieures ou égales à 3 centimètres.

[0041] Dans les modes de réalisation des figures 2, 3 et 7, ces fenêtres 20 procurent une structure grillagée à la paroi de fond 2, avec au moins dix fenêtres 20.

[0042] Dans les modes de réalisation des figures 9 et

10, ces fenêtres 20 sont au nombre de deux.

[0043] De manière générale, les fenêtres 20 sont dimensionnées et localisées de sorte que les fruits ou légumes 9, lorsque présents dans la barquette selon un motif de répartition donné, ne peuvent pas passer au travers des fenêtres 20, en particulier lorsque la barquette est exposée à l'envers avec la paroi de fond 2 sur le dessus.

[0044] Ces fenêtres 20 présentent chacune au moins une dimension, dite dimension minimale, qui est inférieure à un diamètre des fruits ou légumes, justement pour éviter que les fruits ou légumes 9 passent au travers. Cette dimension minimale peut être inférieure ou égale à 8 centimètres, et par exemple inférieure ou égale à 5 centimètres.

[0045] Dans les exemples des Figures 9 et 10, les fenêtres 20 sont positionnées entre deux rangées et entre deux colonnes de fruits ou légumes 9, de sorte que les fenêtres 20 (par exemple en forme de pomme ou de cœur) s'étendent à cheval entre quatre fruits ou légumes 9. Ainsi, les fruits et légumes 9, coincés dans leurs rangées et colonnes, ne peuvent pas passer au travers des fenêtres 20.

[0046] Par ailleurs, la paroi de fond 2 offre une superficie donnée (par exemple sa longueur multipliée par sa largeur dans le cas d'une paroi de fond 2 rectangulaire), et les fenêtres 20 définissent ensemble une superficie ouverte (la somme des superficies des fenêtres 20) qui représente entre 25 et 60 % de la superficie de la paroi de fond 2.

[0047] La barquette 1, 10, 100, 101 comprend également des parois latérales 3, 4 qui prolongent les côtés 21 de la paroi de fond 2. Les parois latérales 3, 4 présentent des premiers bords 31, 41 contigus ou confondus avec les côtés 21 de la paroi de fond 2, des lignes de pliage étant prévues dans le flanc pour définir ces côtés 21 de la paroi de fond 2, entre la paroi de fond 2 et les parois latérales 3, 4. Une fois les parois latérales 3, 4 pliées à angle droit par rapport à la paroi de fond 2, les parois latérales 3, 4 sont jointes consécutivement pour former un pourtour fermé, par exemple par collage, agrafage, poinçonnage, ou par emboîtement entre des pattes et des fentes. Les parois latérales 3, 4 présentent également des seconds bords 32, 42 opposés et parallèles à leurs premiers bords 31, 41 respectifs. Dans les exemples illustrés, la barquette 1, 10 comprend deux parois latérales 3 dites parois latérales longitudinales qui s'étendent dans la longueur de la paroi de fond 2 l'une en face de l'autre, et comprend au moins deux parois latérales 4 qui relient les parois latérales longitudinales 3 pour former le pourtour fermé.

[0048] La barquette 1, 10, 100, 101 comprend en outre une ou deux languettes 50 rabattables qui prolongent une ou deux parois latérales 3, 4 pour former une paroi ouvrable 5 s'étendant en face de la paroi de fond 2. Cette paroi ouvrable 5 a une superficie (ici la superficie de la matière semi-rigide, hors éventuelles ouvertures) qui couvre au moins 70 %, et par exemple au moins 80 %,

de la superficie de la paroi de fond 2 (ici la superficie globale, fenêtres incluses) ; de manière à offrir une grande superficie de maintien des fruits ou légumes une fois la barquette à l'envers.

[0049] Dans les exemples illustrés sur les Figures, la barquette 1, 10, 100, 101 comprend deux languettes 50 qui prolongent les deux parois latérales longitudinales 3 respectives. Ces deux parois latérales longitudinales 3 ont ainsi leurs seconds bords 32 qui définissent des lignes de pliage prévues dans le flanc, entre les parois latérales longitudinales 3 et les languettes 50 respectives. Les autres parois latérales 4 ont quant à elles leurs seconds bords 32 qui sont libres. Les deux languettes 50 sont dimensionnées pour pouvoir venir partiellement en recouvrement l'une sur l'autre, de sorte à pouvoir former une paroi ouvrable 5 s'étendant en face de la paroi de fond 2. Pour cela, les deux languettes 50 peuvent être ouvertes, autrement dit être écartées l'une de l'autre et non jointes, en particulier lors du placement des fruits ou légumes 9 à l'intérieur de la barquette 1, 10, 100, 101. Puis les deux languettes 50 peuvent être fermées, en étant rabattues l'une sur l'autre et maintenues fermées au moyen d'une étiquette adhésive 6 collée à cheval sur les deux languettes 50. Il est envisageable de maintenir les deux languettes 50 fermées par un autre moyen de fermeture, comme par exemple par collage, agrafage, poinçonnage, ou par emboîtement entre des pattes et des fentes.

[0050] Dans une variante non illustrée, la barquette comprend une seule languette qui prolonge l'une des parois latérales 3, 4, et par exemple l'une des deux parois latérales longitudinales 3. Cette languette sera suffisamment longue ou large pour atteindre une autre paroi latérale 3, 4 située en face, comme par exemple l'autre des deux parois latérales longitudinales 3. Cette languette unique formera à elle seule une paroi ouvrable s'étendant en face de la paroi de fond 2. Cette languette unique peut être ouverte, autrement dit être écartée de l'autre paroi latérale, puis elle pourra être fermée, en étant rabattue sur l'autre paroi latérale et maintenue fermée au moyen d'une étiquette adhésive ou de tout autre moyen de fermeture, comme par exemple par collage, agrafage, poinçonnage, ou par emboîtement entre des pattes et des fentes.

[0051] Dans l'exemple des Figures 1 à 5, les languettes 50 sont pleines (donc sans trou), tandis que dans l'exemple des Figures 6 à 8, les languettes 50 présentent chacune une ouverture 51, ce qui est avantageux pour une saisie manuelle (à la manière d'une anse).

[0052] Une fois la barquette 1, 10, 100, 101 fermée avec ces fruits ou légumes 9 à l'intérieur, la barquette 1, 10 peut être transportée à l'endroit (c'est-à-dire avec la paroi de fond 2 sur le dessous et la paroi ouvrable 5 sur le dessus, comme illustré sur les Figures 1 et 6) ou à l'envers (c'est-à-dire avec la paroi de fond 2 sur le dessus et la paroi ouvrable 5 sur le dessous, comme illustré sur les Figures 2, 3, 7, 9 et 10). Par contre, et c'est l'avantage de l'invention, la barquette 1, 10, 100, 101 une fois pré-

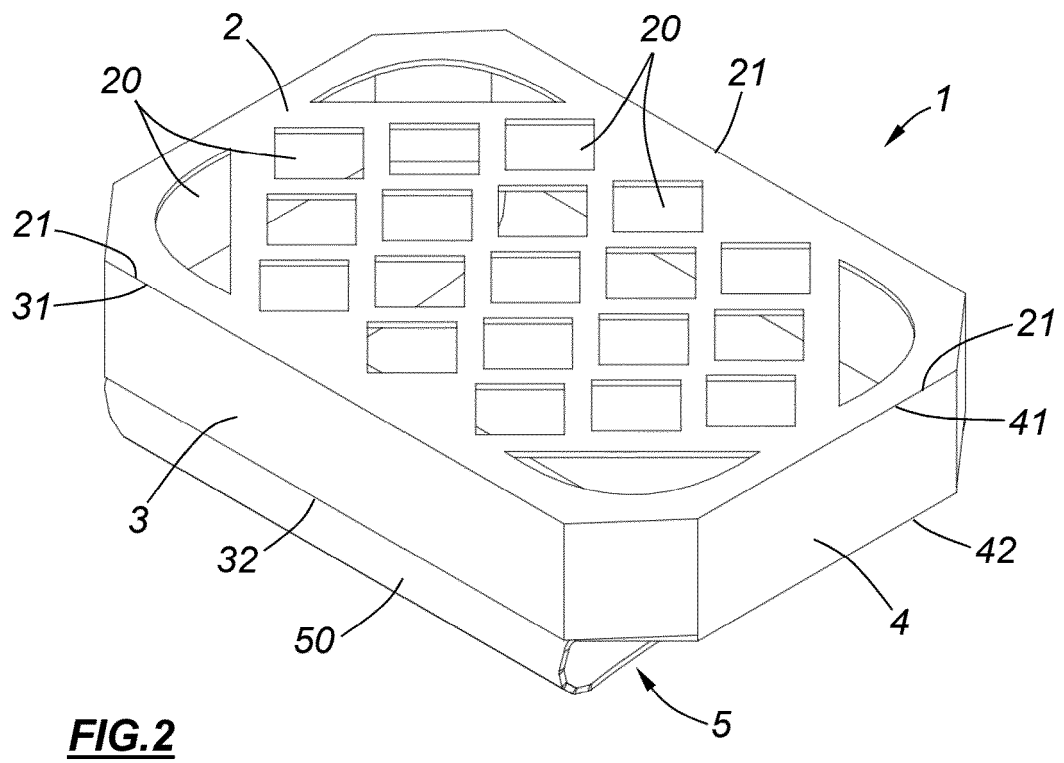
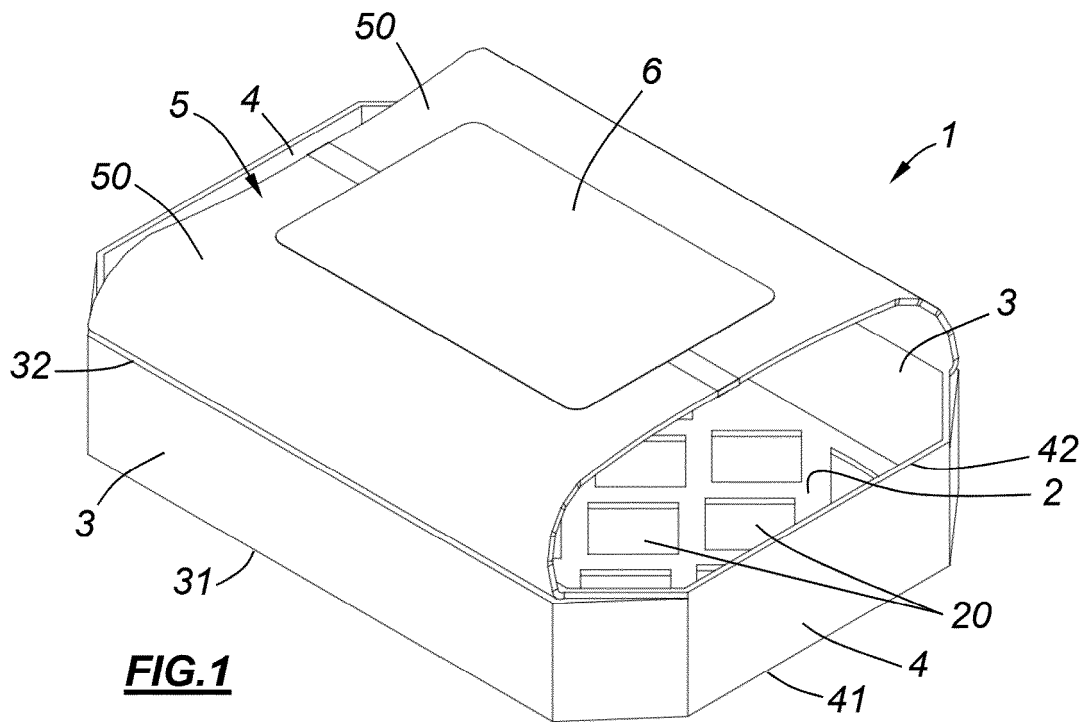
sente sur l'étal du marché ou du magasin (autrement dit du lieu d'exposition et de vente), la barquette 1, 10, 100, 101 est exposée à l'envers avec la paroi de fond 2 sur le dessus pour rendre visible les fruits ou légumes 9 au travers des fenêtres 20. Des informations (inscriptions, marquages, visuels attractifs, logo, dessins, etc.) seront avantageusement prévues sur la paroi de fond 2 (du côté extérieur visible pour les clients), entre les fenêtres 20, pour augmenter l'attractivité du produit et l'information communiquée aux acheteurs.

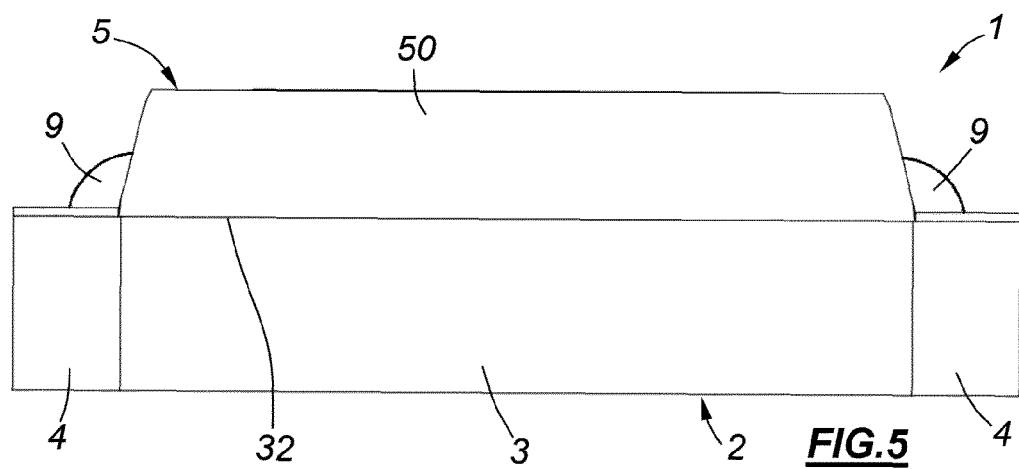
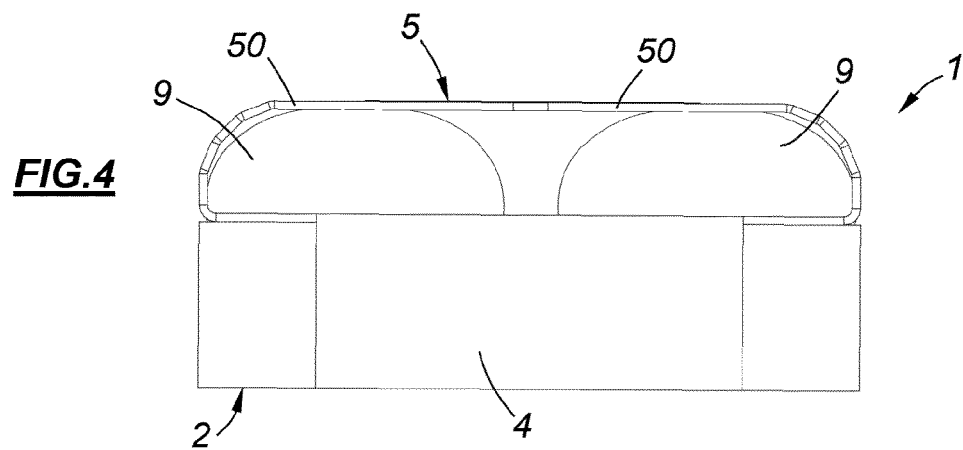
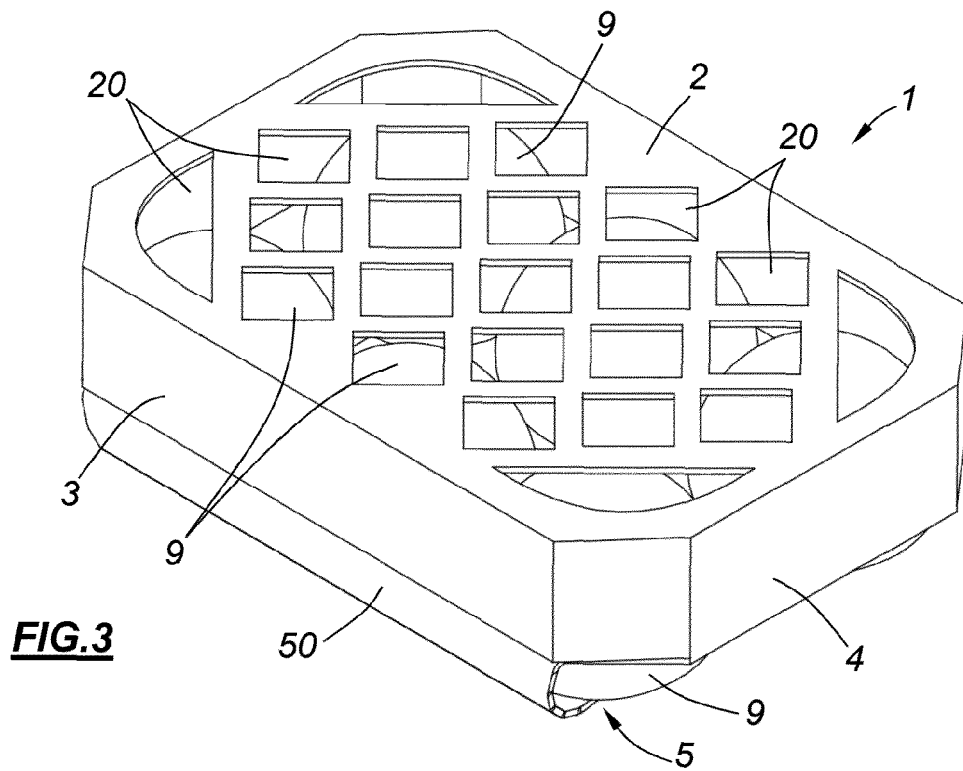
Revendications

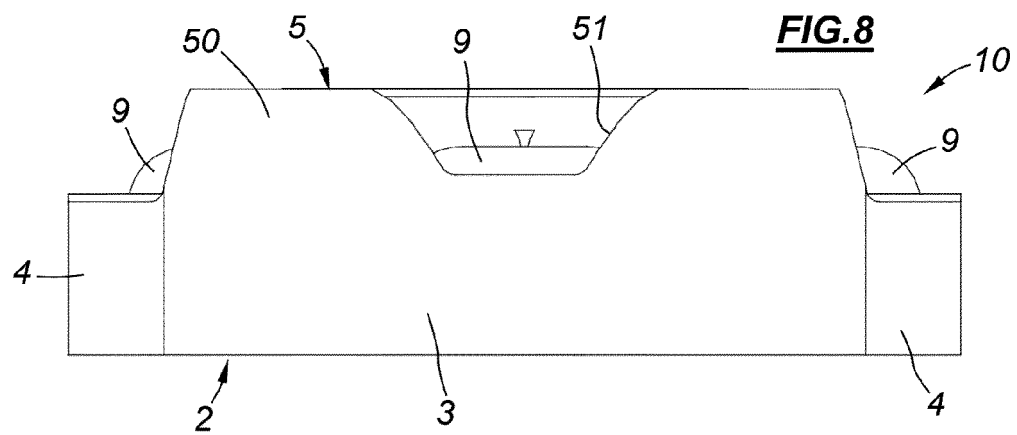
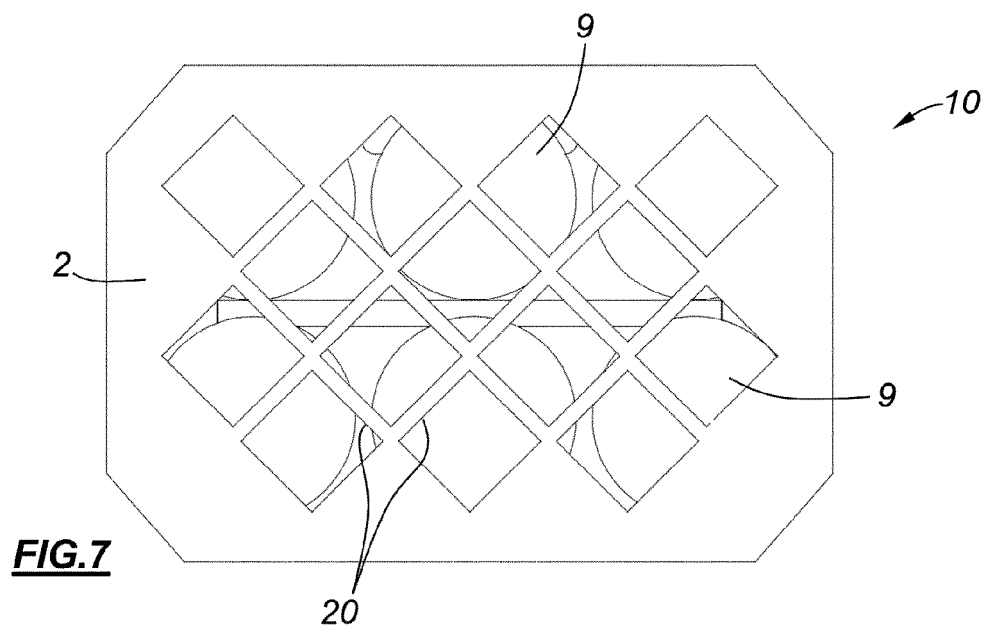
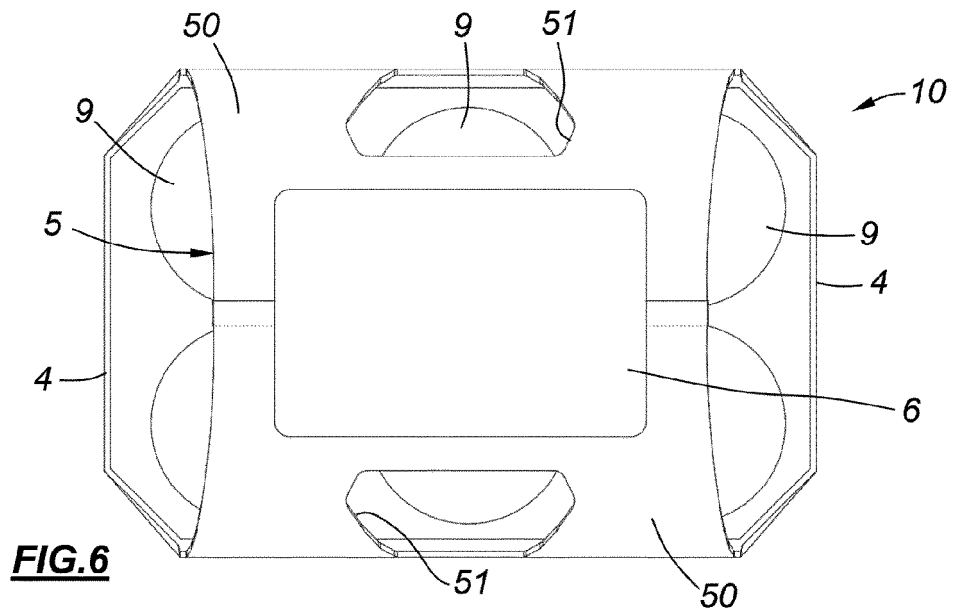
1. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) pour le transport et la présentation de fruits ou légumes (9), obtenue par découpage et pliage d'un flan d'une matière semi-rigide, ladite barquette comprenant une paroi de fond (2) munie de côtés (21) prolongés par des parois latérales (3, 4) respectives, lesdites parois latérales (3, 4) étant jointes consécutivement pour former un pourtour fermé, et comprenant en outre une ou deux languettes (50) rabattables qui prolongent une ou deux parois latérales (3) pour former une paroi ouvrable (5) s'étendant en face de la paroi de fond (2), où la paroi de fond (2) est munie de plusieurs fenêtres (20), ladite barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) étant **caractérisée en ce que** la paroi de fond (2) offre une superficie donnée, et la paroi ouvrable (5) offre une superficie qui représente au moins 70 % de la superficie de la paroi de fond (2). 20 25 30
2. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) selon la revendication 1, dans laquelle la paroi ouvrable (5) ne comprend pas et ne forme pas une anse ou poignée. 35
3. Barquette (1 ; 10) selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle les fenêtres (20) présentent chacune au moins une dimension, dite dimension minimale, où la dimension minimale des fenêtres (20) est inférieure ou égale à 8 centimètres, et par exemple inférieure ou égale à 5 centimètres. 40
4. Barquette (1 ; 10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans laquelle les plusieurs fenêtres (20) procurent une structure grillagée à la paroi de fond (2). 45
5. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la paroi de fond (2) offre une superficie donnée, et les fenêtres (20) définissent ensemble une superficie ouverte qui représente entre 25 et 60 % de la superficie de la paroi de fond (2). 50
6. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans laquelle la languette ou les deux languettes (50) est fermée ou sont fer-

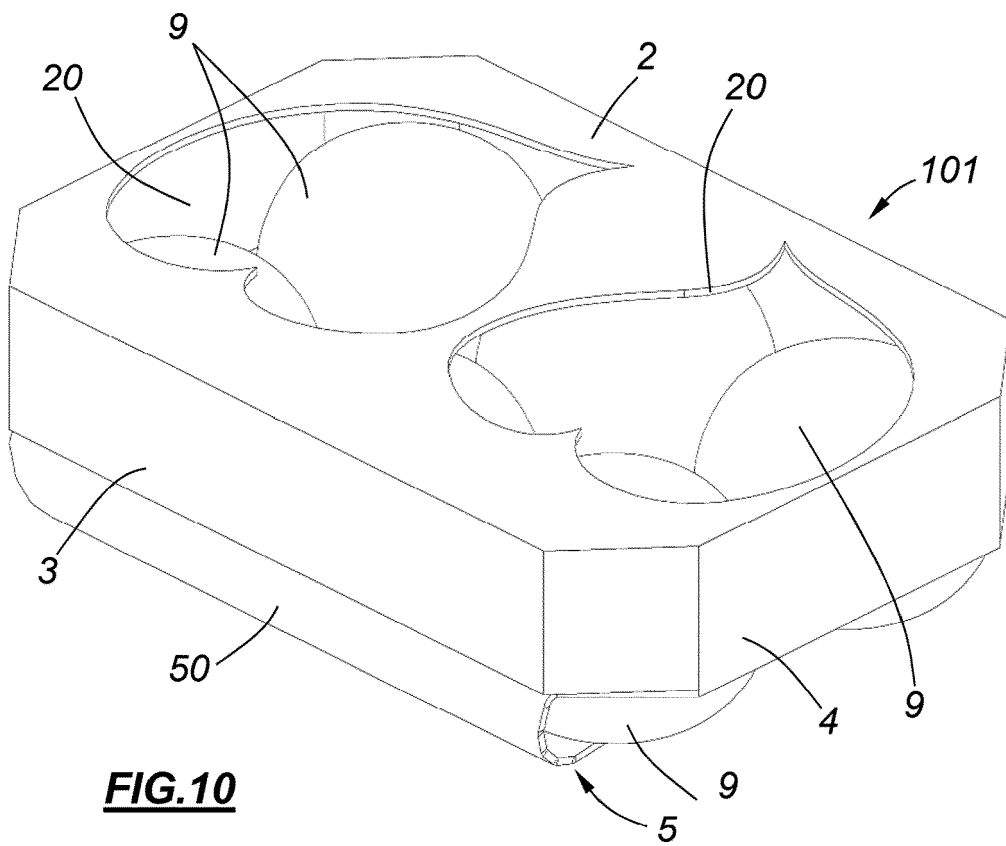
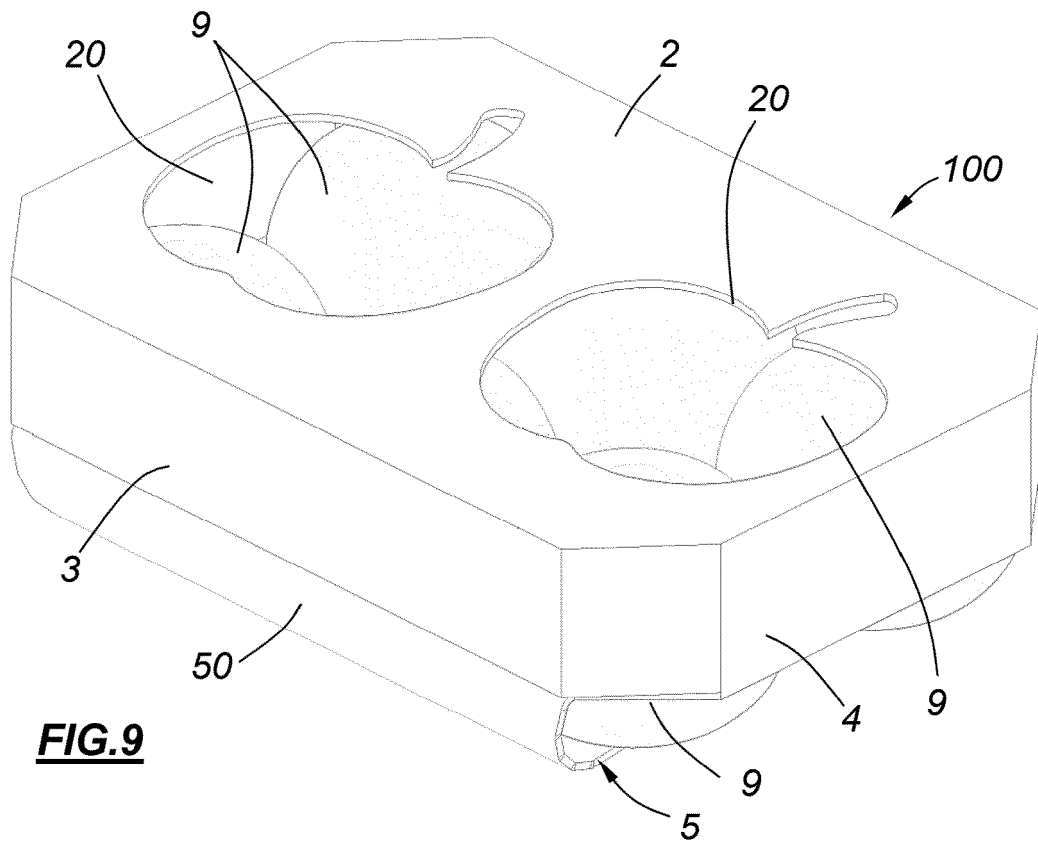
mées au moyen d'une étiquette adhésive (6).

7. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans laquelle la languette ou les deux languettes (50) est fermée ou sont fermées par collage, agrafage, poinçonnage, ou par emboîtement entre des pattes et des fentes. 5
8. Barquette (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle la languette ou les deux languettes (50) est pleine ou sont pleines. 10
9. Barquette (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle la languette ou chacune des deux languettes (50) présente une ouverture. 15
10. Barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la superficie de la paroi ouvrable (5) représente au moins 80 % de la superficie de la paroi de fond (2). 20
11. Utilisation d'une barquette (1 ; 10 ; 100 ; 101) conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, pour le transport et la présentation de fruits ou légumes (9), dans laquelle les plusieurs fenêtres (20) de la paroi de fond (2) sont dimensionnées et localisées de sorte que les fruits ou légumes (9) présents dans la barquette (1 ; 10) selon un motif de répartition donné, ne peuvent pas passer au travers des fenêtres (20), et dans laquelle la barquette (1 ; 10) est exposée sur un lieu d'exposition et de vente à l'envers avec la paroi de fond (2) sur le dessus pour rendre visible les fruits ou légumes (9) au travers des fenêtres (20). 25 30
12. Utilisation selon la revendication 11, dans laquelle les fenêtres (20) présentent chacune au moins une dimension, dite dimension minimale, qui est inférieure à un diamètre des fruits ou légumes (9) présents dans la barquette (1 ; 10). 35
13. Utilisation selon la revendication 11 ou 12, dans laquelle le motif de répartition des fruits ou légumes (9) présente au moins deux rangées et au moins deux colonnes, et les fenêtres (20) sont positionnées entre deux rangées et/ou entre deux colonnes. 40 45 50 55











RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 23 16 0637

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 2 316 746 A1 (GRAPHIC PACKAGING INT INC [US]) 4 mai 2011 (2011-05-04)	1, 3, 5-7, 9, 10	INV. B65D5/20
Y	* alinéas [0025] - [0028]; figures 1-12 *	2, 4, 8, 11-13	B65D5/42 B65D85/34
Y	WO 2011/008542 A1 (WEST ELLERY [US]; WEST GAIL [US]) 20 janvier 2011 (2011-01-20) * alinéas [0009] - [0011] * * alinéas [0023] - [0025] * * alinéa [0036]; figures 1-5 *	2, 4, 11-13	
Y	FR 2 632 273 A1 (NICOLLET HUGUES SA [FR]) 8 décembre 1989 (1989-12-08) * page 3, ligne 28 - page 4, ligne 5; figures 1-3 *	8	
A	JP 2004 018041 A (KOMATSU SHUICHI) 22 janvier 2004 (2004-01-22) * abrégé; figures 1-3 *	11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		10 juillet 2023	Grondin, David
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 23 16 0637

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-07-2023

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2316746 A1	04-05-2011	AT 536318 T	15-12-2011
		CA 2774899 A1	19-05-2011
		EP 2316746 A1	04-05-2011
		ES 2373517 T3	06-02-2012
		JP 5559342 B2	23-07-2014
		JP 2013509337 A	14-03-2013
		US 2011101078 A1	05-05-2011
		WO 2011059529 A1	19-05-2011

WO 2011008542 A1	20-01-2011	TW 201107200 A	01-03-2011
		US 2012118901 A1	17-05-2012
		WO 2011008542 A1	20-01-2011

FR 2632273 A1	08-12-1989	AUCUN	

JP 2004018041 A	22-01-2004	JP 4629299 B2	09-02-2011
		JP 2004018041 A	22-01-2004

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2019195243 A [0005]
- US 2968392 A [0005]
- FR 2632273 [0005]
- EP 2316746 A [0008]